

# TVA – OPERATIONS INTERNATIONALES PORTANT SUR LES BIENS

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les apprenants seront en mesure de :

- **Apprécier** les principes de base de la TVA internationale ;
- **Maîtriser** les règles de territorialité de la TVA en matière de livraisons de biens ;
- **Appréhender** les opérations intracommunautaire « complexes » ;
- **Appliquer** les modalités déclaratives spécifiques relatives aux opérations internationales portant sur les biens.

## CONTENU DE LA FORMATION

**Principes généraux applicables aux livraisons de biens :**

- Généralités (*notions de fait générateur et d'exigibilité, définition des territoires en matière de TVA, ...*) ;
- Règles de localisation des livraisons de biens (*biens livrés en l'état, biens livrés après montage ou installation, ...*).

**Règles applicables aux échanges intracommunautaires :**

- Acquisitions intracommunautaires (*règles générales, régime dérogatoire des PBRD, ...*) ;
- Livraisons intracommunautaires (*règles générales, transferts assimilés à des livraisons intracommunautaires, ...*) ;
- Opérations complexes (*échanges intracommunautaires de moyens de transport neufs, opérations triangulaires, ventes en chaîne, ...*) ;
- Etat récapitulatif de TVA (*contenu, modalités de transmission, ...*).

**Règles applicables aux échanges extracommunautaires :**

- Importations (*principes, règles de perception de la TVA à l'importation, importations exonérées de TVA, ...*) ;
- Exportations (*principes, modalités déclaratives, spécificités des exportations à caractère touristique, ...*) ;
- Achats en franchise de TVA (*champ d'application, contingent annuel des achats en franchises, formalités, ...*).

**Règles applicables aux ventes à distance de biens :**

- Généralités (*conditions relatives à l'expédition ou au transport, condition relative à la qualité de l'acquéreur, ...*) ;
- Ventes à distances intracommunautaires de biens (*règle de territorialité, obligations déclaratives, ...*) ;
- Ventes à distances de biens importés (*règle de territorialité, déductibilité de la TVA à l'importation, ...*).

## PEDAGOGIE ET EVALUATION

Cette formation se déroulera sous forme d'**exposés et d'exemples commentés**. Le contrôle des connaissances se fera **pendant la formation** par la réalisation de **QUIZZ** et, **à l'issue de la formation**, par la réalisation en ligne d'un **QCM d'évaluation**.

Les **supports de documentation** (*livrets de cours, supports de présentation, ...*) et les **ressources complémentaires** (*sous forme de vidéos de courte durée, de fiches techniques, ...*) seront mis à disposition des participants sur leur espace de travail personnel « **My Forcogès** ».



## Classe virtuelle

7 Heures

(2 x 3,5 heures en classe virtuelle)

## PUBLIC VISE

- Experts-comptables, commissaires aux comptes et experts-comptables stagiaires ;
- Chefs de missions et collaborateurs confirmés des cabinets d'expertise-comptable ayant une expérience d'au moins 2 ans.

## PREREQUIS

Aucuns.

## FORMATEUR

**Franck LAMBERT**

- **Diplômé d'expertise comptable** depuis 2006 ;
- **Diplômé du DU Expert en Gestion de Patrimoine de l'AUREP** depuis 2019 ;
- **Certificat Ingénierie Patrimoniale du Chef d'Entreprise de l'AUREP** depuis 2020 ;
- Plus de **10 années d'expérience en cabinet d'expertise comptable** sur la région Rhône-Alpes ;
- **Dirigeant fondateur** de la société FORCOGÈS créée en octobre 2009 ;
- Formateur en **fiscalité** et en **gestion de patrimoine**.

## MODALITES ET TARIFS

Cette formation est **dispensée en INTRA ou en INTER**. Les **modalités et les délais d'accès** à cette formation ainsi que les **conditions tarifaires** sont disponibles [sur demande](#).

# TVA – OPERATIONS INTERNATIONALES PORTANT SUR LES BIENS



## MODALITES D'ORGANISATION, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA SESSION EN CLASSE VIRTUELLE

La classe virtuelle se fera grâce à l'**outil de visioconférence ZOOM**, pour une **formation** en mode « **synchrone** » à l'issue de laquelle un contrôle des connaissances sera effectué en ligne par la réalisation d'un **QCM d'évaluation**.

Les participants recevront un **email de convocation**, dans la semaine **précédant** le début de la session en classe virtuelle, **qui comportera**, notamment, **le lien de connexion** à l'application **ZOOM**.

Ce même lien **sera également mis à disposition** de chaque participants **directement dans leur espace de travail personnel** « [My Forcogès](#) ».



## MOYENS D'ORGANISATION, D'ACCOMPAGNEMENT OU D'ASSISTANCE (PEDAGOGIQUE ET TECHNIQUE) MIS A DISPOSITION DES PARTICIPANTS POUR LA SESSION EN CLASSE VIRTUELLE

**Durant la session en classe virtuelle**, les participants auront la **possibilité de poser des questions au formateur** (soit de manière orale s'ils disposent d'un micro sur leur matériel informatique, soit en utilisant le chat de ZOOM via le bouton "discussions"). Ces questions seront **traitées soit en direct, soit à la fin de la présentation** lors de la partie dédiée aux échanges.

Les participants auront **également la possibilité**, avant et après la formation, de soumettre par mail **leurs questions au formateur** sur [franck.lambert@forcoges.com](mailto:franck.lambert@forcoges.com) (délai de réponse maximum de 7 jours).

Un **guide d'utilisation de l'outil de visioconférence ZOOM**, dans lequel sont expliquées les modalités techniques de connexion et d'utilisation de ce dispositif, sera mis à disposition de chaque participant.

**Pour toutes problématiques techniques** en lien avec l'utilisation de l'outil de visioconférence ZOOM, les participants pourront **contacter Aline DUPERRON-LAMBERT**, responsable commerciale de FORCOGES, sur [formation@forcoges.fr](mailto:formation@forcoges.fr) (délai de réponse maximum de 24 heures).



## Classe virtuelle

**7 Heures**

(2 x 3,5 heures en classe virtuelle)



### INDICATEURS SATISFACTION

(sur l'année 2025)

- Nombre de participants : **Néant**
- Recommandation : **Néant**
- Satisfaction globale : **Néant**
- Pertinence : **Néant**



### SITUATIONS DE HANDICAP

**Les situations de handicap sont prise en compte** afin de trouver les solutions et/ou partenaires adéquates **pour assurer les meilleures conditions d'accueil et de suivi** de l'action de formation. **Selon la nature et l'importance de la situation de handicap**, l'[AGEFIPH](#) locale pourra être contactée pour obtenir des conseils.